

<DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE FEURS
COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY LESTRA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

Abstention(s) : 0

Pour : 14

Contre : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre SIMONE, Maire

Date de convocation : 13/05/2025

PRESENTS : M. Pierre SIMONE, M. André MICHEL, Mme Marie-Claire GARIN, M. Philippe FAYOLLE, Mme Béatrice RODRIGUES, Mme Isabelle MARJOLLET, Mme Sylvie SECOND, M. Christophe FERRIER, Mme Olivia SEON, M. Jean-Christophe VOUTE, M. Jimmy GOUGAUD, M. Bernard GAGNIERE

ABSENTES et EXCUSEES : Mme Chrystelle MALIGEAY qui donne pouvoir à M. Bernard GAGNIERE, Mme Amélie FLODROPS qui donne pouvoir à Mme Béatrice RODRIGUES

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bernard GAGNIERE

N° 2025-05-20-06

OBJET : Indemnité de gardiennage de l'Eglise

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale en date du 17 octobre 2023 concernant l'indemnité pour le gardiennage des églises communales.

Il rappelle que depuis plusieurs années, c'est Madame Eliane DURAND qui assure la tâche de gardiennage de l'église, ainsi que celle de sonner les cloches lors des différents offices religieux.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame DURAND est secondée par Madame Maud PESCHANG.

Monsieur le Maire propose que l'indemnité de maintenir le montant versé en 2024, à savoir 110 €.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré et voté

1° **Décide** d'allouer une indemnité pour gardiennage de l'église de Saint-Barthélemy Lestra à Mesdames Eliane DURAND et Maud PESCHANG.

2° **Fixe** à 110 euros le montant de l'indemnité allouée à chacune des deux personnes en charge du gardiennage de l'église.

3° **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, à l'article 6282

4° **Charge** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an comme ci-dessus indiqués.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,
Bernard GAGNIERE

Le Maire,
Pierre SIMONE

